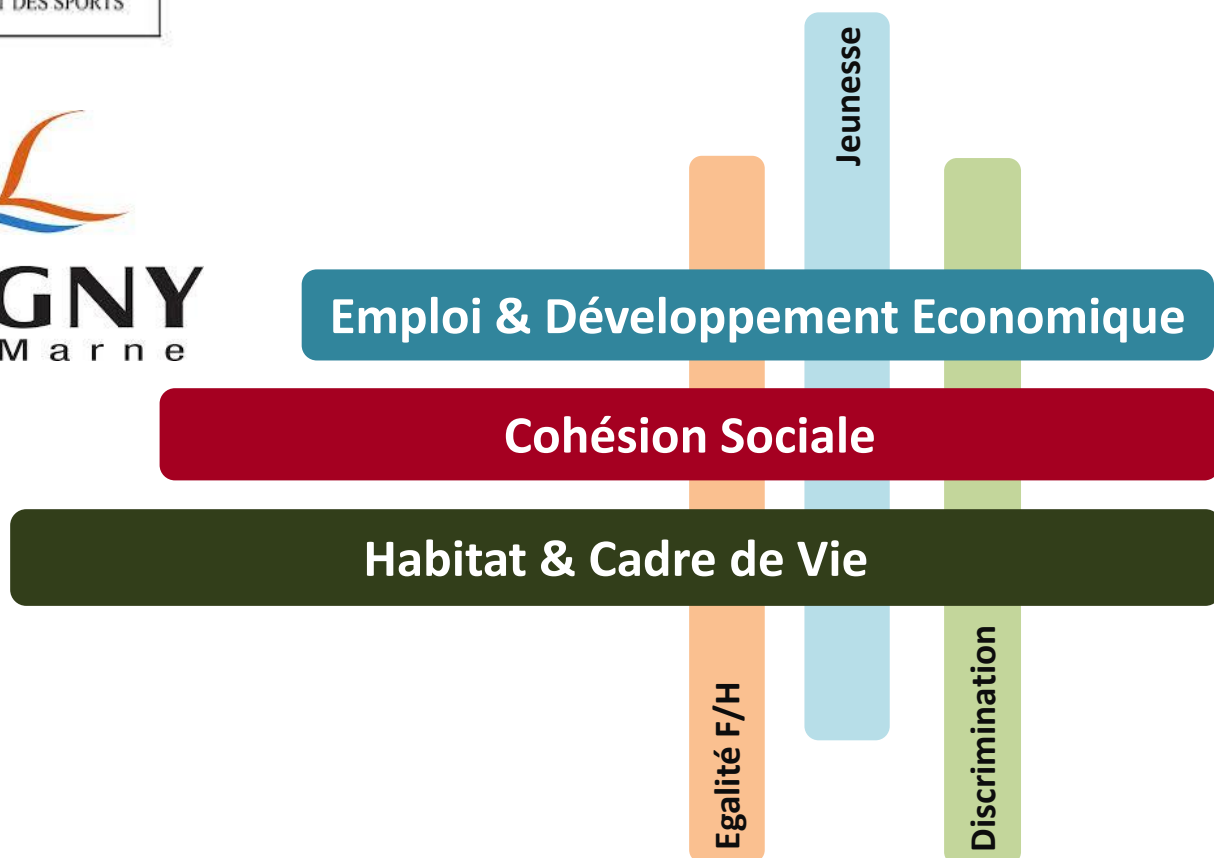


Contrat de Ville

Quartier Orly Parc

Lagny-sur-Marne
Marne-et-Gondoire



Sommaire

Préambule.....	4
Processus d'élaboration du contrat.....	5
Le quartier « Orly Parc ».....	6
Diagnostic et enjeux « emploi et économie ».....	9
Objectifs opérationnels et actions «emploi et économie »	12
Diagnostic et enjeux « cohésion sociale ».....	16
Objectifs opérationnels et actions «cohésion sociale»....	21
Diagnostic et enjeux « cadre de vie».....	32
Objectifs opérationnels et actions «cadre de vie ».....	36
Les axes transversaux.....	38
Gouvernance.....	41
Suivi et évaluation.....	42
Signataires.....	43
Annexes.....	45

Préambule

Cadre réglementaire

- La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 a permis de redéfinir la géographie prioritaire à partir d'un critère unique : la concentration de population à bas revenus, car il synthétise à lui seul les différentes formes de difficultés sociales. Ce nouveau critère unique a entraîné le classement du quartier « Orly Parc » de Lagny-sur-Marne, en politique de la ville.
- Cette décision implique pour les acteurs publics : collectivités, Etat, organismes sociaux, opérateurs publics... l'élaboration d'un Contrat de Ville pour la période 2015-2020.
- Ce contrat s'appuie sur la construction d'une vision commune de long terme pour ces quartiers, autour de trois piliers fondamentaux : la cohésion sociale, le cadre de vie et le renouvellement urbain, le développement de l'activité économique et de l'emploi, tout en prenant en compte les axes transversaux : la jeunesse, l'égalité femmes-hommes, la lutte contre les discriminations.
- Dans le cadre de ces contrats de ville, des conseils citoyens sont également créés dans les quartiers prioritaires. Ils participent aux instances de pilotage du contrat et constituent un espace ouvert aux initiatives des habitants.
- La circulaire du Premier ministre du 30 juillet 2014 relative à l'élaboration des contrats de ville 2015 / 2020 et la circulaire du 15 octobre 2014 relative aux modalités opérationnelles d'élaboration des contrats de ville en rappellent les principes structurants :
 - un contrat unique intégrant autour des trois piliers les dimensions sociale, urbaine et économique et trois axes transversaux (jeunesse, égalité femme-homme, lutte contre les discriminations) ;
 - un contrat mobilisant l'ensemble des partenaires concernés sur le territoire de l'intercommunalité ;
 - un contrat mobilisant prioritairement le droit commun de l'Etat et des collectivités territoriales ;
 - un contrat s'inscrivant dans un processus de coconstruction avec les habitants.
- A travers ce contrat, **les signataires s'engagent, dans le cadre de leurs compétences respectives, à concourir au double objectif énoncé à l'article 1er de la loi : la réduction des écarts de développement entre les quartiers prioritaires et les autres territoires, et l'amélioration des conditions de vie des habitants.**

Listes des signataires

- L'Etat représenté par
- La Commune de Lagny-sur-Marne, représentée par M. le Maire
- La Communauté de communes de Marne et Gondoire, représentée par M. le Président
- Le Département de la Seine-et-Marne, représenté par Mme SERT, conseillère départementale
- La Région Ile-De-France, représentée par
- La Caisse des dépôts et Consignations représentée par M. SCHNEEGANS, Directeur Territorial
- La Caisse d'Allocations Familiales représentée par
- Pôle Emploi représenté par Mme MANHIABAL, Directrice de l'agence de Lagny-sur-Marne
- Le Rectorat de l'académie de Créteil représenté par
- L'Agence Régionale de Santé représentée par
- OPIEVOY représenté par
- La Chambre des Métiers et de l'Artisanat de Seine-et-Marne représenté par M. Michel GARCELON (Président Délégué du Territoire de Chelles-Marne-la-Vallée
- Le Conseil Citoyen représenté par la Présidente.

Processus d'élaboration du contrat

Processus d'élaboration du contrat

- La politique de la ville est une politique de cohésion urbaine et de solidarité, nationale et locale, envers les quartiers défavorisés et leurs habitants.
- Le Contrat de Ville de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire et de Lagny-sur-Marne est **élaboré à partir d'un diagnostic partagé et participatif du territoire**, visant à traiter l'ensemble des enjeux de cohésion sociale, de cadre de vie, d'emploi et de développement économique.
- Ce diagnostic territorial participatif est conjointement piloté par Marne et Gondoire, la collectivité (Ville de Lagny-sur-Marne) et les représentants de l'Etat, et permet de mettre en lumière les atouts et les faiblesses du quartier prioritaire au sein de l'espace communal et intercommunal.
- Le diagnostic permet d'impliquer les différents partenaires agissant sur le territoire et tout particulièrement les services de la ville de Lagny-sur-Marne et de l'agglomération (avec un « chef de projet »), les services de l'Etat. Il associe également étroitement les autres partenaires, institutionnels, ou associatifs notamment représentants d'habitants.
- Ce travail partenarial a pour objectifs de définir des enjeux et les priorités d'intervention qui structureront le projet territorial dans les champs définis par les trois piliers fondamentaux du Contrat de Ville.
- Il a donné lieu à la mise en place de trois groupes de travail ayant rassemblé une quarantaine d'acteurs et de personnes. Ces groupes ont permis de mobiliser les partenaires, de préciser le niveau de mobilisation actuel des politiques de droit commun de l'État et des collectivités sur le territoire concerné, de définir les forces/faiblesses du territoire en termes de ressources et de besoins.
- Les partenaires qui ont été associés à ce travail sont les suivants : le bailleur OPIEVOY, Pôle Emploi, la DIRECCTE, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, l'Education nationale, le département via la Maison Départementale de Solidarité, la Police Nationale, le Conseil Citoyen, les services municipaux et intercommunaux, les associations du quartier...

Quartier « Orly Parc »



Quartier « Orly Parc »

Éléments de contexte

- Le quartier « Orly Parc » regroupe 1 537 habitants, soit 7,6 % de la population totale de Lagny.
- Il est encadré par la D 934 au Nord-Ouest et le chemin départemental de Lagny à Provins au Nord-Est. Les premiers 229 logements locatifs HLM ont été construits en juin 1961 avant que le parc ne soit, au cours d'une seconde phase de construction en octobre 1963, augmentés de 307 logements supplémentaires. Le quartier d'Orly Parc représente donc depuis lors pas moins de 539 logements locatifs HLM répartis dans 17 bâtiments.
- Le quartier est organisé autour d'une place centrale sur laquelle sont établis des commerces de proximité (boulangerie, supérette, tabac...). La place appartient au bailleur social (OPIEVOY) mais les commerces sont un espace de copropriété. Une école est aussi présente sur le quartier et se situe de l'autre côté de la rue Louis Blériot, en face de la place. Le périmètre du quartier d'Orly Parc est donc un espace mixte, composé de résidences et d'espaces d'activités professionnelles.

Le quartier présente des particularités sociales fortes :

- Un nombre de demandeurs d'emploi important avec un taux de chômage d'au moins 14%, dans un contexte territorial relativement préservé (8,7 % à Lagny-Sur-Marne)
- Un faible taux d'emploi des femmes (55 % - 10 points de moins que pour le reste des femmes de Lagny-sur-Marne).
- Des personnes très faiblement diplômées - 42 % de non diplômées - facteur de difficulté d'accès sur le marché de l'emploi .
- Des familles monoparentales en part importante, représentant plus du ¼ de la population du quartier (26 % à Orly Parc contre 17 % à Lagny-Sur-Marne).
- Une part importante de bénéficiaires d'allocations (CMU, RSA), révélatrice de la faiblesse des revenus et de la précarité financière de certaines tranches de la population du quartier.
- Des nouveaux entrants qui présentent des indicateurs de pauvreté plus importants que les anciens.
- Une part importante d'étrangers, facteur d'une forte mixité culturelle.

Diagnostic & Orientations

Développement économique et emploi

- Les difficultés d'accès à l'emploi des habitants des quartiers prioritaires s'identifient à la fois par un taux de chômage élevé, mais aussi par des éventuels retraits du marché du travail d'une partie de la population (notamment les femmes et les jeunes) qui a cessé de rechercher des offres, en l'absence d'adéquation avec la demande.
- Il s'agit alors d'améliorer et de multiplier les formes d'accompagnement et d'insertion dans l'emploi pour ces publics cumulant les difficultés, mais également de faciliter leur accès aux emplois du bassin (par une mise en relation avec les entreprises et les offres proposées).

Atouts / Forces du territoire

Des emplois nombreux en proximité

- + Le territoire de Marne et Gondoire bénéficie d'un tissu économique important. A l'échelle de Marne et Gondoire, on recense pas moins de 8 208 établissements (2014) et 20 zones d'activités.
- + A proximité de Lagny-sur-Marne, la ville nouvelle de Marne la Vallée se caractérise par une concentration d'importantes zones d'activité et de chalandise, de centres commerciaux et de bureaux - près de 127 000 emplois -, de pôles d'attractivité économiques (Disneyland Paris – 49000 emplois directs et indirects créés) dont la population latignacienne peut bénéficier.

Un besoin de mobilité pour accéder à l'emploi

- + Seulement 22 % des latignaciens travaillent à l'intérieur de la ville. Cette forte dépendance du territoire aux pôles économiques extérieurs (Marne la Vallée, Meaux..) qui emploient plus des ¾ de sa population peut s'avérer handicapante en terme de mobilité. Cependant, la présence d'un réseau ferroviaire et d'infrastructures autoroutières permet une relative accessibilité vers ces pôles d'emploi : Réseau SNCF (un train Transilien par demi-heure en heure de pointe), lignes bus (réseau PEP'S -Mobilien).

Des services d'accompagnement en relative proximité du quartier

- + Les services d'accueil à l'emploi sont bien assurés et installés en relative proximité du quartier : une agence Pôle Emploi est présente et la Mission Locale a déjà une action forte en direction du quartier. Un Point d'Information Jeunesse est également présent et suit un nombre important de jeunes du quartier. Les dispositifs d'accompagnement des demandeurs d'emploi sont donc facilement mobilisables en direction du public du quartier.
- + Le territoire est couvert par une Maison de l'Emploi (Maison de l'emploi Nord-Ouest à St Thibaut) avec des ressources mobilisables notamment sur la formation, l'appui à la clause d'insertion et la mobilité.

Développement économique et emploi

Atouts / Forces du territoire

Une forte appétence entrepreneuriale

- + On note une forte appétence du quartier pour l'entrepreneuriat (40 entreprises sont immatriculées à Orly Parc).
- + Le service d'Aide à la création d'entreprise de Marne et Gondoire propose un accompagnement personnalisé et individualisé, complémentaire aux dispositifs de droit commun déjà existants. Cet accompagnement permet aux jeunes chefs d'entreprises d'être accompagnés de la structuration du projet jusqu'à sa création et de suivre le démarrage et le développement de la jeune entreprise sur les trois premières années.
- + Pôle emploi met en place des actions de formation adaptées aux besoins des entreprises : action de formation conventionnées action de formation préalable au recrutement et préparation opérationnelle à l'emploi,

Développement économique et emploi

Faiblesses/ Risques

- Un taux de chômage élevé sur le quartier de 14 % (a minima).
- Une difficulté d'identification / de connaissance des publics du quartier en l'absence de données précises et qualitatives.
- Une difficulté de mobilisation des jeunes sur le court terme (les maintenir dans les dispositifs plus de quelques mois).
- Des manques en matière de dispositif d'aide à l'insertion, en matière de développement de la clause d'insertion mais plus largement sur le développement d'une offre d'insertion (chantier d'insertion...).
- Une absence de stratégie identifiée d'activation de formations pour résoudre le décalage offre / demande d'emploi pour les demandeurs d'emploi du quartier.
- Des appuis à la création d'activité présents mais peu sollicités par les habitants du quartier. Et une lisibilité de l'offre d'aide à la création d'entreprise à renforcer.
- Des difficultés fortes pour le commerce de proximité dans le quartier : renforcement de la concurrence locale, vieillissement des installations, problème de tranquillité avec les jeunes, isolement du quartier.

Développement économique et emploi

Les actions relevant de ce pilier s'attachent tout particulièrement aux besoins des personnes cumulant le plus de difficultés en termes d'insertion professionnelle (jeunes peu ou pas diplômés, femmes, demandeurs d'emploi peu/pas qualifiés, bénéficiaires des minima sociaux,...) et peuvent se décliner en quatre objectifs stratégiques :

- **Mieux connaitre** : Compte-tenu de l'entrée récente du territoire en politique de la ville, il existe un enjeu fort pour les acteurs de l'emploi et de l'insertion d'identification et de suivi de la demande d'emploi du quartier.
- **Lever les freins** : La composition sociale du territoire prioritaire, caractérisée par la présence plus importante de populations moins diplômées, en partie dépendantes de minima sociaux, connaissant souvent des problèmes cumulatifs d'accès à l'emploi, implique un travail sur les difficultés connexes à l'emploi (mobilité, parcours d'insertion, formation au numérique, éventuellement santé...) préalable à l'emploi direct.
- **Mobiliser** : De nombreux acteurs et outils d'accès ou d'accompagnement à l'emploi sont présents sur le territoire. L'entrée du territoire en politique de la ville nécessite une priorisation de ce public dans les dispositifs et les actions en faveur de l'emploi qui sont déployés. Il s'agit notamment dans ce cadre de se doter d'objectifs selon les priorités retenues par le comité interministériel à l'égalité des chances sur son volet emploi , mais aussi de solliciter les acteurs économiques nombreux sur le territoire et en proximité.
- **Créer et soutenir l'activité** : Enfin, dans un contexte de difficulté d'accès au marché de l'emploi, l'objectif est également d'aider les personnes qui le souhaitent à créer/reprendre une activité.

Développement économique et emploi

Acteurs concernés	Publics cibles	Dispositifs
<ul style="list-style-type: none">- Marne et Gondoire et la Lagny-sur-Marne- Préfecture de Seine-et-Marne- Tous les membres du service public de l'emploi départemental Pôle Emploi, Mission Locale- Acteurs de l'insertion- Commerces locaux- Ecole de la 2^{ème} Chance, Établissement public d'insertion de la Défense- Acteurs du numérique- Chambres de commerce et des métiers- Associations de prévention- Organismes de formation- Bailleur	<ul style="list-style-type: none">- Habitants en difficulté d'accès à ou de maintien dans l'emploi- Jeunes de moins de 25 ans- Bénéficiaires du RSA- Femmes- Publics relevant de la formation linguistique- Porteurs de projets de création d'entreprise- Commerces locaux	<ul style="list-style-type: none">- Droit commun de l'Etat, de la Ville, du Département et de la Région- Conventions interministérielles- Convention avec le bailleur

Développement économique et emploi

Orientations stratégiques

1. Mieux connaître la demande et les besoins des habitants du quartier en matière d'emploi

- Se doter d'un outil partagé d'analyse statistique et d'observation sur la demande d'emploi du quartier
 - ❑ Acteurs potentiellement concernés : Maison de l'Emploi /Mission Locale/Pôle Emploi/Bailleur/Maison des Solidarités/Caisse d'Allocations Familiales

2. Réduire les obstacles à l'accès à l'emploi

- Consolider et développer les actions d'information, d'accueil, l'usage du numérique, la mobilité
 - ❑ Acteurs potentiellement concernés : Marne et Gondoire/Lagny-sur-Marne/Caisse d'Allocations Familiales/Mission Locale /Maison de L'Emploi/Pôle Emploi/Associations
- Développer l'offre et les parcours d'insertion, notamment grâce au recours à la clause d'insertion avec les entreprises soumissionnaires aux marchés publics
 - ❑ Acteurs potentiellement concernés : Bailleur/Marne et Gondoire/Lagny-sur-Marne/Maison de l'Emploi/Opérateurs « Emploi »

3. Mobiliser et développer les dispositifs d'accompagnement à l'emploi et de formation

- Prioriser pour les publics du quartier les entrées en dispositifs d'emploi (emplois d'avenir, contrat starter, Service Civique Volontaire, dispositifs d'accompagnement de Pôle emploi, Garantie jeune)
 - ❑ Acteurs potentiellement concernés : Mission Locale/Pôle Emploi/Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi
- Accompagner vers les secteurs porteurs : faciliter l'accès à la formation, à l'apprentissage, aux actions de réorientation, notamment dans le cadre des démarches emplois/compétences (Activation de la Gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences, sensibilisation à l'alternance, à la formation, aux stages de langue ...), mais aussi des actions directes avec les chefs d'entreprises
 - ❑ Acteurs potentiellement concernés : Maison de l'Emploi/Mission Locale/Pôle Emploi/Chambre des Métiers/Chambre de Commerce et de l'Industrie/Associations/Ecole de la 2^e Chance / Établissement public d'insertion de la Défense /Région,

Développement économique et emploi

Orientations stratégiques

4. Faciliter et consolider le développement d'activité

- Développer des actions de sensibilisation et d'information sur la création d'activité et d'accès aux solutions d'accompagnement et de financement
 - ❑ Acteurs potentiellement concernés : Service développement économique de Marne et Gondoire/ Pôle Emploi/Mission Locale/Chambres consulaires/Associations
- Consolider le commerce de proximité (améliorer le cadre commercial, travailler sur la tranquillité, développer l'animation, renforcer les flux commerciaux de proximité, améliorer l'image globale du quartier ...)
 - ❑ Acteurs potentiellement concernés : Bailleur/Service développement économique de Marne et Gondoire/ Co-propriété/Commerces ...

Cohésion sociale

Cohésion sociale : le développement d'actions structurantes pour le territoire et ses habitants

Pilier fondamental du Contrat de Ville, le volet « cohésion sociale » a pour ambition d'intervenir sur la diversité des champs d'action susceptibles d'influer globalement sur l'inclusion, la réduction de la pauvreté, le renforcement de la solidarité, l'épanouissement de chacun et la tranquillité.

Les publics visés par les actions de ce pilier, sont notamment les enfants et les jeunes rencontrant des difficultés éducatives, les personnes âgées et/ou isolées, les familles monoparentales, les bénéficiaires du RSA ou plus généralement les publics vulnérables. Ces catégories de population sont en effet celles qui dans le quartier cumulent plus de risques de précarisation.

A travers ce pilier, les acteurs ont souhaité déployer un plan d'action structurant sur l'ensemble des sous-domaines d'intervention de la cohésion sociale (accès aux droits, santé, éducation, prévention...). La stratégie retenue porte ainsi sur :

- Le développement de l'accueil de proximité, notamment par l'implantation prochaine à Orly Parc du centre social, à la fois un pivot de proximité (services, relais...) , mais aussi de l'autonomie (langue, mobilité...) des publics
- La mobilisation des professionnels de santé pour prévenir les conduites à risques et pour renforcer le diagnostic et les actions en matière de santé
- L'apport d'une ouverture sociale et professionnelle des jeunes et l'implication des parents dans la réussite éducative
- Le développement des actions d'accompagnement et de projets en direction des adolescents et des jeunes adultes du quartier
- La relance du lien social et de la citoyenneté sur le quartier, par le développement de projets collectifs, au sein du quartier, mais également en lien avec les autres habitants de la ville, constitue également l'un des principaux enjeux de ce pilier.
- Enfin, l'amélioration des actions de prévention associée à une meilleure coordination des acteurs constitue un enjeu fort de la sécurisation du quartier.

Cohésion sociale

Acteurs concernés	Publics cibles	Dispositifs
<ul style="list-style-type: none"> - Marne et Gondoire et Lagny-sur-Marne - Centre Communal d'Action Sociale, Centre social (projet) Services jeunesse, enfance, culture, sport, loisirs, prévention... - Préfecture - Education nationale - La région via l'Agence Régionale de Santé - Le département via la Maison Départementale des Solidarités - Caisse d'Allocations Familiales - Caisse Primaire d'Assurance Maladie - Associations (social, prévention, culture, loisir, sport...) - Bailleur - Police Nationale - Police Municipale - Acteurs du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance 	<ul style="list-style-type: none"> - Enfants et adolescents 0-18 ans - Jeunes adultes - Parents - Personnes âgées - Bénéficiaires du RSA - Jeunes décrocheurs - Habitants du quartier 	<ul style="list-style-type: none"> - Droit commun de l'Etat, de la Ville, du Département et de la Région - Projet éducatif territorial - Contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS) - Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents - Programme d'aménagement des rythmes éducatifs - Dispositifs d'appui au numérique - Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance - Fonds interministériel de prévention de la délinquance - Instruction éducation nationale du 28 novembre 2014 - Conventions interministérielles - Convention avec le bailleur

Cohésion sociale

Accès aux droits et aux soins

Atouts / Forces du territoire

Beaucoup d'actions et de services présents sur le territoire à destination des habitants du quartier

- + Une présence de proximité assurée par des services sociaux avec des permanences régulières ou des relais. Une antenne de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie est par ailleurs présente à Lagny.
- + Le Centre Communal d'Action Sociale apporte une réponse en centre-ville concernant l'aide sociale légale et facultative en assurant les relais nécessaires avec les autres partenaires (le département via la Maison Départementale des Solidarités et la Maison Départementale des Personnes Handicapées, Bailleur) et dispose de plusieurs conventions complémentaires (permanence juridique, médiation judiciaire...)
- + Les services de la Maison Départementale des Solidarités sont également bien identifiés par le public du quartier.
- + La Mission Locale et le Point d'Information Jeunesse peuvent aussi jouer un rôle d'information concernant l'accès aux droits et aux soins en direction du public jeune.
- + Un écrivain public est également présent sur le territoire permettant d'assurer des relais sur l'accès aux droits pour les personnes ayant des difficultés d'accès à la langue.
- + L'association « Orlyparc'mentvôtre » mène des actions de formation en direction des publics maîtrisant mal le français (lu écrit parlé) visant leur autonomisation.

Des ressources en matière d'accès aux soins de premier secours

- + 3 médecins sont installés à « Orly Parc » ainsi qu'une pharmacie mais ils font face à des problèmes de tranquillité (risque de départ).

Des actions de prévention déjà initiées qui touchent le quartier

- + L'association « Adobase » mène des actions en direction des jeunes sur la santé (prévention).
- + Des actions du Comité d'Education à la santé et à la citoyenneté sont également menées au Lycée (contraception, don du sang, prévention des MST...).

Cohésion sociale

Accès aux droits et aux soins

Faiblesses / Risques

Une population fragilisée

- Une sur-représentation de familles monoparentales, deux fois plus importantes que sur Lagny (¼ des ménages du quartier) et de familles nombreuses, avec près de 25 % des ménages avec 3 enfants ou plus.
- Le public d'Orly Parc se caractérise par une dépendance accrue aux prestations sociales (près de 20 % de la population du quartier dépend du RSA) à laquelle s'ajoutent des surendettements et des besoins alimentaires palliés par le recours aux aides caritatives.

Ces indicateurs révèlent une certaine précarité du public d'Orly Parc, qui tend à s'accroître avec les nouvelles arrivées d'habitants.

Des problèmes d'accès à la langue et au numérique

- Une partie de la population connaît des difficultés d'accès au français, facteur de complexité pour l'accès aux droits. Les besoins en la matière semblent importants bien qu'ils soient difficiles à quantifier. Les actions en matière d'aide linguistiques de l'association « Orlyparc'mentvôtre » restent limitées à seulement quelques familles et auraient besoin d'être développées.
- Cette difficulté d'accès à l'information est également accrue pour ces publics, mais aussi plus largement pour une partie des bénéficiaires d'allocations sur l'accès au numérique.

Des problèmes liés à la santé

- Des problèmes d'addiction récurrents sur le quartier (alcoolisme et autres) sont signalés, et plutôt en voie de développement.
- Des problèmes d'hygiène des enfants ont été indiqués par plusieurs acteurs.
- Quelques actions de prévention sur la santé à renforcer et à priori peu de relais des campagnes nationales.
- Des actions liées à la nutrition seraient également à développer.

Cohésion sociale

Accès aux droits et aux soins

De nombreuses actions et services sont présents sur le territoire, le développement du projet de centre social permettra de renforcer à la fois leur déploiement de proximité en servant de relais, mais également de renforcer la transversalité des interventions.

En contre point du rapprochement de l'offre de services sur le quartier, il s'agit également de travailler sur l'autonomie des publics et leur ouverture sociale et culturelle, afin d'éviter une trop forte dépendance aux services d'accompagnement ou un risque de renfermement sur le territoire.

Il s'agit également de porter une attention particulière en direction des publics fragiles du quartier (personnes âgées, personnes en situation d'illettrisme, familles monoparentales, familles nombreuses...).

En matière d'accès aux soins, il convient de s'appuyer et de consolider l'offre de soins déjà en place et d'axer **le développement sur des actions de prévention**.

Cohésion sociale

Orientations stratégiques

Accès aux droits et aux soins

1. Faire du centre social à la fois un pivot de proximité (services, relais...) , mais aussi de l'autonomie (langue, mobilité...) des publics

- Développer l'offre et les relais de proximité pour les publics des quartiers avec les acteurs publics et associatifs
 - Acteurs potentiellement concernés : Caisse d'Allocations Familiales/Centre Communal d'Action Sociale/Maison Départementale des Solidarités /Centre Social/Organismes sociaux/ Associations/ Services municipaux
- Faciliter l'autonomie des publics et leur mobilité par l'accès à la langue, au numérique, mais aussi à l'ouverture sociale et culturelle...
 - Acteurs potentiellement concernés : C: Caisse d'Allocations Familiales/Centre Communal d'Action Sociale/Maison Départementale des Solidarités /Centre Social/Organismes sociaux/ Associations / Ecrivain public/ Services municipaux

2. Prévenir les conduites à risques déjà identifiées et s'appuyer sur les professionnels du quartier pour renforcer le diagnostic et les actions en matière de santé

- Développer les actions de prévention en matière d'addiction (avec l'appui du centre sociale, l' Agence Régionale de Santé, la Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives...) et renforcer le diagnostic sur la santé notamment avec l'appui des professionnels du quartier
 - Acteurs potentiellement concernés : Agence Régionale de Santé/Centre Social/Médecins/Associations

Cohésion sociale

Réussite éducative

Atouts / Forces du territoire

Des équipements scolaires de qualité en forte proximité

- + Une école maternelle présente sur le quartier mais avec des effectifs réduits - 2 classes.
- + Les enfants du quartier sectorisés vers le groupe scolaire « Fort du Bois » (10 classes), sur Lagny.
- + Le collège Marcel Rivière rassemblant une large majorité d'enfants du quartier. De même le Lycée van Dongen constitue une ressource en matière d'enseignement général et technique.

Un soutien éducatif bien développé

- + On note une bonne mobilisation des dispositifs d'aide en direction des enfants du quartier : 60% des PPRE (programme personnalisé de réussite éducative) élaborées à la rentrée 2014 pour les 6^{ème} l'ont été pour des élèves d'Orly Parc. Cet indicateur est aussi révélateur des difficultés académiques rencontrées par les élèves issus du quartier.
- + L'accompagnement éducatif au collège a été développé, mais avec un maintien en suspens à la rentrée prochaine.
- + Sur le secteur associatif : l'association « Familletude » accompagne près de 35 enfants quotidiennement du CP au CM2, avec un suivi en début de 6^{ème}, (des conseils plutôt pour les 6^{ème} par manque de place) et le « Secours Catholique » accompagne les élèves du collège Marcel Rivière (mercredi seulement). Des actions sont en développement sur l'ouverture culturelle et l'école : sensibilisation artistique.

Des actions de parentalité déjà installées

- + L'Education Nationale mobilise le dispositif « ouvrir l'école aux parents pour la réussite des enfants » ciblant une douzaine de femmes.
- + Les associations jouent également un rôle de relais : « Orly Parc'mentvôtre » (travaille notamment avec des femmes d'origine pakistanaise) ou « Familletude ».
- + D'autres partenaires sont présents sur le territoire pour soutenir les familles dans leur rôle parental (la Courte Echelle, la ludothèque la Ribambelle, le Service de Protection Maternelle et Infantile...).
- + Les services de la Maison Départementale des Solidarités en lien avec le Centre Communal d'Action Sociale qui mettent à disposition une offre de Protection Maternelle et Infantile pour les 0-3 ans et de la prévention en matière de sexualité.

Cohésion sociale

Réussite éducative

Faiblesses / Risques

Un double niveau de difficulté scolaire : d'ordre académique...

- 50 % des élèves ayant un retard scolaire au collège Marcel Rivière de Lagny viennent d'Orly Parc alors que les élèves du quartier ne représentent que 34 % des effectifs totaux du collège.
- 60% des PPRE passerelles élaborés à la rentrée 2014 pour les 6^{ème} l'ont été pour des élèves d'Orly Parc.
- Un petit groupe d'élèves décrocheurs provenant du quartier.

...mais aussi lié à une faible ouverture sociale et professionnelle (voire à de l'autocensure)

- Des problèmes de mixité sociale concernant la maternelle du quartier : tous les élèves viennent d'Orly Parc, facteur de faible ouverture
- Des problèmes de mobilisation des jeunes au collège à l'aide aux devoirs alors même que des dispositifs sont développés pour eux.
- 60 % des élèves du quartier sont orientés en 2^{nde} Pro ou en CAP, soit deux fois plus que la moyenne.
- 1 seul élève du BTS en proximité est issu du quartier.

Un besoin d'accompagner, parfois de ré-interpeller les parents

- Une proportion importante de parents peu présents le soir pour raison professionnelles.
- Un lien important entre absence au collège et difficultés familiales.
- Un besoin fort de ressources exprimé par l'ensemble des acteurs sur le thème de la parentalité (associatifs, sociaux, scolaires...).
- Une articulation à renforcer sur ce thème entre le secteur associatif et les acteurs de l'enseignement.
- Un besoin de ré interpellation des parents et de relais d'information auprès des familles.
- Une importante part de familles monoparentales sur le quartier (26 %)

Cohésion sociale

Réussite éducative

Beaucoup d'élèves semblent se décourager et avoir une vision restreinte de leur futur parcours scolaire.

Il existe donc un enjeu important de redonner des perspectives de réussite à ces élèves par de l'ouverture professionnelle et culturelle, mais aussi par la consolidation des moyens d'accompagnement à la réussite (soutien scolaire, éducatif...).

Il s'agit également d'impliquer et d'accompagner les parents dans ces parcours positifs.

Cohésion sociale

Orientations stratégiques *Réussite éducative*

3. Redonner des perspectives de réussite aux élèves par l'ouverture professionnelle, culturelle et le soutien éducatif

- **Construire un programme d'action innovant et mobilisateur sur l'ouverture professionnelle et culturelle des élèves** (renforcer le lien avec les secteurs professionnels pour donner l'envie d'étudier et permettre de se projeter (témoignages, stages, découverte métiers...), renforcer l'exemplarité (valoriser les parcours et les témoignages de réussite, développer des liens plus étroits avec certaines écoles d'enseignement supérieur du territoire (« mini cordées »), renforcer l'ouverture culturelle (sorties culturelles, découvertes...)).
 - ❑ Acteurs potentiellement concernés : acteurs économiques et culturels, écoles, collèges, lycée...
- **Accompagner les enfants et les jeunes afin de favoriser leur réussite éducative (Consolider et renforcer le soutien scolaire et éducatif et limiter le décrochage, renforcer l'articulation école / associations/ acteurs sociaux, s'appuyer sur le développement du centre social...,)**
 - ❑ Acteurs potentiellement concernés : écoles, collèges, associations, centre social...

4. Mieux impliquer les parents dans la réussite éducative

- **Développer la parentalité en lien avec la réussite éducative** (Articuler les orientations du Contrat de Ville et ceux du projet de centre social, développer et accompagner des projets de soutien aux parents (dispositifs Contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS) et Réseau d'Ecoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP) notamment), concourir à l'appropriation des codes de l'école par les parents , développer des actions de médiation entre école et parents, renforcer la coordination)
 - ❑ Acteurs potentiellement concernés : Lagny-sur-Marne /Ecoles/Collège/Centre Social/Caisse d'Allocations Familiales

Cohésion sociale

Sport, Culture, Lien social, Citoyenneté

Atouts / Forces du territoire

- + Le territoire dispose d'équipements sportifs de qualité : Centre aquatique de Marne-et-Gondoire, Fosse de plongée, Base canoë-kayak, Société nautique aviron, Tennis couverts, Gymnase Thierry Rey en proximité, Parc des sports, etc.
- + Six lieux dédiés à la culture : la médiathèque Gérard-Billy, le Musée Gatien-Bonnet, le Conservatoire, l'école des Beaux-Arts, l'espace Charles Vanel, Le cinéma le Cinq.
- + Un important programme culturel proposé par Marne et Gondoire et les associations latignaciennes : danse, théâtre, musique, opéra.
- + Des actions déjà ciblées sur le quartier : entre les écoles et le conservatoire, sur du cinéma en plein air... avec la Mission Locale (lien avec le Golf...).
- + Des actions développées en lien avec les établissements scolaires (avec l'appui de l'espace Charles Vanel notamment mais aussi du conservatoire).
- + En matière de lien social, des ressources associatives importantes sur le quartier mais très orientées vers les enfants et les familles.
- + Des fêtes thématiques organisées et une fête de quartier en projet.

Faiblesses / Risques

- Au niveau du lien social, on constate peu d'actions intergénérationnelles, et aussi peu de lieux dédiés à des activités pour le jeune public féminin.
- Des difficultés de cohabitation entre certains habitants, commerçants et des jeunes sur la tranche d'âge 12-20 ans et au-delà, avec un «équipement» dédié (Boutique jeune), mais qui ne répond pas aux besoins,
- Des structures associatives investies mais qui reposent sur peu de bénévoles.
- Des ressources culturelles avant tout mobilisées et relayées en direction des enfants, moins en faveur des publics adultes.

Cohésion sociale

Sport, Culture, Lien social, Citoyenneté

Les acteurs, les actions et les équipements sont nombreux et globalement actifs sur le territoire.

L'enjeu consiste donc à **favoriser l'accès à ces services et aux activités culturelles, sportives et de loisirs** du territoire, notamment pour permettre aux habitants de découvrir d'autres personnes ou d'autres horizons.

Concernant le lien social et la citoyenneté, un axe fort est à développer en direction des jeunes et notamment des jeunes adultes qui semblent connaître des difficultés multiples, créant des problèmes d'incivilité sur le quartier et bénéficiant d'une perspective faible de mise en activité.

Cohésion sociale

Orientations stratégiques *Sport, Culture, Lien Social, Citoyenneté*

5. Favoriser le lien social, l'ouverture culturelle et la citoyenneté

- **Développer des actions conviviales, intergénérationnelles et citoyennes** (valorisation de l'engagement, rencontres inter quartiers ou intergénérationnelles, fêtes de quartiers,)
 - Acteurs potentiellement concernés : Lagny-sur-Marne/Centre social/Bailleur/Associations....
- **Promouvoir les actions culturelles et sportives** comme vecteur de lien social et d'ouverture (s'appuyer sur le Conseil Citoyen comme relais pour les adultes et les familles, et les écoles comme relais auprès des enfants)
 - Acteurs potentiellement concernés : Marne et Gondoire/Lagny-sur-Marne/Centre social/ Bailleur/Associations....

6. Développer les actions d'accompagnement et de projets en direction des adolescents et des jeunes adultes du quartier

- **Développer les projets collectifs avec les jeunes (Local jeune, ateliers...)**
 - Acteurs potentiellement concernés : Lagny-sur-Marne/Service jeunesse/Associations
- **Développer les propositions d'activité** (« un jeune une activité » à travers les outils mobilisables : travaux d'intérêt collectif, insertion, emplois aidés , Service Civique Volontaire...)
 - Acteurs potentiellement concernés : Lagny-sur-Marne/Service jeunesse/Mission Locale/ Associations

Cohésion sociale

Prévention de la Délinquance

Atouts / Forces du territoire

- + **L'existence d'une instance de concertation : le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance**
- + **Des actions menées à l'échelle de la ville :**
 - + Des actions de prévention routière et prévention des conduites addictives par la Direction Départementale de la Sécurité Publique (DDSP) 77
 - + Action de prévention de la citoyenneté par la ville : remise d'un livret du citoyen à l'ensemble des jeunes latignaciens atteignant 18 ans
 - + Actions d'information par la Police Nationale (réception de classes au Commissariat)
 - + Point d'information aux droits en centre ville rassemblant des permanences d'avocats, de médiateurs, maison des services publics
- + **Des actions menées dans le quartier :**
 - + Organisation par le service jeunesse d'une journée sur la prévention routière au Collège Marcel Rivière
 - + Des phénomènes plutôt mineurs de délinquance (trafic, vols à roulotte, ...)
 - + Existence d'un dialogue entre Police Municipale et jeunes du quartier
 - + Ilotage mené par la Police Municipale
 - + Actions ciblées de la Police Nationale sur des occupations de halls, de caves...
 - + La sécurisation généralisée des résidences est opérée par le bailleur (installation digicode, fermeture d'une partie des caves)
 - + A venir le recrutement de 1 à 2 adultes relais

Cohésion sociale

Prévention de la Délinquance

Faiblesses / Risques

- Une Police Municipale avec peu d'effectifs
- Des problèmes de nuisances sonores, d'occupation de halls, de trafics de stupéfiants, qui ont un effet négatif sur l'activité des commerces de la place centrale
- Des stationnements de véhicules ventouses et épaves qui nuisent à la qualité de vie
- Des pics de délinquance lors d'occasions précises (13 juillet, etc...).
- Peu de coordination entre les actions menées par la Police Municipale et celles mises en œuvre par la Police Nationale.
- Dialogue difficile entre Police Nationale et population du quartier (méconnaissance des actions de la police et du fonctionnement du système juridique).
- Pas d'action de médiation ou de tranquillité sur le quartier.

Pour améliorer la tranquillité et la sécurité des habitants, l'enjeu essentiel semble **d'améliorer la sécurisation du quartier** qui passe par un **renforcement de la coopération entre les acteurs concernés et un développement de la Police Municipale.**

Cohésion sociale

Orientations stratégiques *Prévention de la délinquance*

7. Améliorer les actions de prévention et de sécurisation du quartier

- Prévenir les faits de délinquance du quartier à travers un meilleur repérage des types de délinquance, des lieux propices à l'émergence d'activités délictueuses et aux actions de prévention à conduire (diagnostic sécurité sur le quartier, amélioration de l'éclairage, installation de caméras, action préventive sur les poubelles...)
 - Acteurs potentiellement concernés : Membres économique de Marne et Gondoire/Lagny-sur-Marne/Bailleur/Habitants

8. Mieux coordonner l'action des différents acteurs

- Améliorer la coopération entre les acteurs et la coordination d'actions inter-acteurs (mise en place d'un tableau d'indicateurs, information et coordination sur les travaux de réhabilitation...)
 - Acteurs potentiellement concernés : Membres Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance/Police Nationale/Police Municipale/Lagny-sur-Marne/Bailleur

Habitat & Cadre de Vie

Un projet d'aménagement des espaces et de construction d'une gestion urbaine de proximité sur la base de la concertation

Pour améliorer le cadre de vie, le principal constat partagé par tous les acteurs est celui d'une nécessaire mise en cohérence et d'un axe de progrès dans l'aménagement des espaces. Il s'appuie sur un renforcement des coopérations.

Cet objectif vise notamment la mise en place d'un travail de diagnostic plus global inter-acteurs de l'usage de la Place Marcel Rivière et des aménagements connexes (aire de jeux, Local jeune, éclairage, caméras...).

Il s'agit aussi de mieux anticiper et de coordonner les opérations de réhabilitation à venir sur les voiries, les parkings et les espaces verts, en favorisant la consultation et l'implication des populations et le recours généralisé aux clauses sociales sur le quartier dans une démarche socialement responsable.

L'organisation et une gestion urbaine de proximité plus performantes participent fortement à l'amélioration du cadre de vie. Dans cette perspective, l'initiation d'une démarche GUP doit s'envisager par la mise en place d'un pilotage fort et une structuration permettant de construire un cadre d'intervention partenarial durable. La sensibilisation et l'information auprès des habitants en lien avec les actions et les outils de Marne et Gondoire et de Lagny-sur-Marnere présentent un levier d'appui aux améliorations attendues dans la gestion, la collecte des déchets, des encombrants et des véhicules épaves et des aménités environnementales.

Plus généralement, face aux difficultés économiques et sociales des habitants, il s'agit de consolider et de développer le lien social du quartier en veillant à la sécurité et tranquillité résidentielle, la présence de personnels de proximité, le soutien aux initiatives locales avec les habitants et le tissu associatif.

Pour cela, la mobilisation du Conseil Citoyen et des actions participatives sont essentielles.

Habitat & Cadre de Vie

A travers ce pilier, il s'agit d'appréhender et d'améliorer le cadre de vie des habitants, la gestion des espaces en premier lieu comprenant la propreté, la tranquillité, les pièces urbaines favorisant le lien social, les aires de jeux de qualité, ...

Atouts / Forces du territoire

- ✚ Un quartier sensiblement excentré, mais plutôt bien desservi par les lignes de bus pour rejoindre les gares de Lagny-Thorigny et de Chessy.
- ✚ Une mixité fonctionnelle assurée par l'implantation de commerces de proximité (installés en copropriété place Marcel Rivière), la présence d'une école maternelle, d'un cabinet médical, d'une aire de jeux, d'un city stade et des équipements sportifs en proximité du quartier.
- ✚ Une configuration urbaine au bâti équilibré et homogène dans un espace plutôt paysagé.
- ✚ Des réhabilitations réalisées en 2012/2013 : isolation par l'extérieur et reprise des façades, balcons et loggias (pour certains bâtiments), halls d'entrée, locaux communs, accès aux personnes à mobilité réduite, réfection des pièces humides dans les logements dans un environnement pouvant être considéré de qualité.
- ✚ Une sécurisation de l'accès aux logements par un système de digicode.
- ✚ Une implantation du bailleur social au sein du quartier permettant de mobiliser des ressources de gardiennage (4 gardiens) et du personnel d'entretien.
- ✚ Une présence active des associations dans le quartier.

Habitat & Cadre de Vie

Faiblesses / Risques

- Des espaces extérieurs dégradés (voiries, parkings, espaces verts).
- Des places de stationnement en nombre insuffisant (1 pour 7 logements) et la récurrence de véhicules épaves et ventouses.
- Une surabondance d'encombrants sur les espaces extérieurs et dans les intérieurs (couloirs, halls, local à vélos...).
- Une organisation de la gestion des déchets peu adaptée générant la présence d'animaux nuisibles.
- Un effectif global de gardiennage inférieur à la moyenne francilienne.
- Des aires de jeux peu nombreuses et mal situées pouvant engendrer des problèmes de sécurité.
- Des problématiques pour faire traverser les jeunes enfants du quartier sur les voies de circulation
- Une place commerciale peu attractive et altérée par l'occupation de l'espace par de jeunes adultes.

Habitat & Cadre de Vie

Acteurs concernés	Publics cibles	Dispositifs
<ul style="list-style-type: none"> - Marne et Gondoire et Lagny-sur-Marne - Service logement, urbanisme, espaces verts, propreté, Centre Communal d'Action Sociale... - SIETREM - Préfecture - Bailleur - Caisse d'Allocations Familiales - Police Municipale, Police Nationale - Associations 	<ul style="list-style-type: none"> - Habitants / usagers du quartier 	<ul style="list-style-type: none"> - Convention Ville/Bailleur - Conférence Intercommunale du Logement - Convention de Mixité Sociale - Gestion urbaine de proximité (GUP) - Dispositif d'abattement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) - Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de le Délinquance

Conformément aux obligations formulées à l'article 8 de la loi de Programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014, Marne et Gondoire s'engage à accompagner la réforme des attributions prévue par la loi Alur et les objectifs de mixité sociale.

Habitat & Cadre de Vie

Orientations stratégiques

1. Coopérer pour améliorer l'aménagement des espaces urbains

- Appréhender en concertation les aménagements nécessaires pour requalifier l'usage de la Place Marcel Rivière et des aménagements connexes opportuns visant l'amélioration et la sécurisation des espaces (diagnostic global inter-acteurs, enquête auprès des habitants, amélioration de la coordination...)
 - Acteurs concernés : Marne et Gondoire / Lagny-sur-Marne / Bailleur / Habitants / Commerces / Associations / Acteurs de la prévention / Copropriété...
- Anticiper et mieux coordonner les projets de réhabilitation et d'entretien des espaces et des logements en favorisant l'implication des habitants et le recours généralisé aux clauses sociales pour la mise en place des chantiers (réhabilitation et entretien des espaces verts, maintenance dans les logements...)
 - Acteurs potentiellement concernés : Bailleur/Habitants/Marne et Gondoire/Lagny-sur-Marne / Mission Locale/Structures d'insertion...

2. Promouvoir et conduire une gestion urbaine de proximité plus performante

- Initier une démarche Gestion Urbaine de Proximité à travers la construction d'un cadre d'intervention partenarial et la mise en place d'un pilotage fort (mini-diagnostics en marchant, formalisation de procédure, amélioration de la coordination, ...)
 - Acteurs concernés : Marne et Gondoire/Lagny-sur Marne/ Bailleur/ Habitants/ Associations/Acteurs de la prévention/Commerces...
- Organiser et optimiser l'entretien des espaces extérieurs : définir l'agencement des containers (mettre en place des systèmes de fermeture empêchant leur accès), rapprocher les lieux de tri sélectif des logements, améliorer le ramassage (papiers notamment...), améliorer l'entretien des espaces verts (qualité de la végétation...)
 - Acteurs concernés : Marne et Gondoire/Lagny-sur-Marne/Bailleur/ Habitants/ Associations/Acteurs de la prévention...

Habitat & Cadre de Vie

Orientations stratégiques

- Sensibiliser et informer les habitants sur les usages et le respect des lieux de vie (tri des déchets, journée de la propreté, appartement ou local témoin..)

- Acteurs concernés : Marne et Gondoire/Lagny-sur-Marne/Bailleur/SIETREM/Habitants/Associations/Acteurs de la prévention...

3. Consolider et développer le lien social du quartier

- Assurer le développement des moyens d'accompagnement des personnels de proximité (matériel, formation...) pour veiller à la tranquillité résidentielle et aux bonnes relations avec les habitants

- Acteurs potentiellement concernés : Bailleur/Habitants /Lagny-sur-Marne/ Associations /Acteurs de la prévention...

- Soutenir les initiatives locales et appuyer l'action des structures associatives du quartier

- Acteurs potentiellement concernés : Marne et Gondoire/Lagny-sur-Marne/Bailleur/Habitants /Associations/Service Jeunesse/Acteurs sociaux et de l'éducation...

Axes transversaux

Axes transversaux

Jeunesse

- Prioriser les dispositifs emploi en direction des jeunes (emploi d'avenir, garantie jeune, parrainage, service civique...) (Pilier emploi)
- Faciliter l'accès aux dispositifs de deuxième chance et à l'apprentissage (Pilier emploi)
- Favoriser la réussite scolaire et l'ouverture sociale (Pilier Cohésion sociale)
- Développer des actions d'accompagnement et par projets en direction des jeunes (Pilier Cohésion sociale)
- Promouvoir des actions de prévention de la santé notamment auprès des jeunes (Pilier Cohésion sociale)
- Développer les chantiers éducatifs et les espaces dédiés à la jeunesse (Pilier cadre de vie)

Lutte contre les discriminations

- Déconstruire les préjugés, notamment en multipliant les rencontres entre jeunes et entreprises, et en développant le parrainage (Pilier emploi)
- Développer les modes de recrutement non-discriminants (Pilier Emploi)
- Mieux informer les victimes potentielles de discrimination, et réduire les facteurs de risque, notamment par un partenariat avec le défenseur des droits (Pilier Cohésion sociale)
- Améliorer l'image du quartier et éviter la stigmatisation (Piliers emploi, cohésion et cadre de vie)

Axes transversaux

Egalité femme / homme

- Mieux informer les femmes sur les dispositifs de création d'activité (Pilier Emploi)
- Développer les actions et des partenariats en faveur du « marrainage » avec des femmes cadres (Pilier emploi)
- Développer des actions en direction des jeunes filles (Pilier Cohésion sociale)
- Favoriser la mixité dans le sport (Pilier Cohésion sociale)
- De façon transversale, intégrer la notion d'égalité filles/garçons dans les projets sociaux et pédagogiques

Gouvernance

Le pilotage du contrat

Deux types d'instances sont retenues pour le pilotage du contrat :

- Une instance technique qui pourra se réunir en formation restreinte (collectivités locales) pour le suivi courant de la mise en œuvre du contrat, en formation élargie à tout ou partie des autres signataires (Etat, Opérateurs, Bailleurs...), ainsi qu'à des représentants des habitants (Conseil Citoyen), ou encore dans le cadre de réunions thématiques pour le suivi régulier des différents piliers du contrat.
- Une instance de pilotage politique, rassemblant les signataires du contrat et qui pourra associer des représentants des habitants (Conseil Citoyen). Elle se réunira au moins une fois par an.

Un principe d'efficacité guidera la fréquence et le format des réunions de ces instances.

L'équipe Projet

Proposition d'organisation de l'équipe projet en charge du pilotage technique, de l'animation et du suivi du Contrat de Ville :

- Un chef de projet pour le Contrat de Ville (membre du comité de pilotage politique)
- La désignation de référents « Contrat de Ville » auprès des signataires et des acteurs clefs des trois piliers
- L'appui d'un adulte-relais qui assurera notamment le lien avec le Conseil Citoyen et le développement de certains projets « citoyen », de tranquillité et de lien social

Composition du Conseil Citoyen

Cette nouvelle instance participative est composée de 2 collèges:

- Un collège habitants (10 membres)
- Un collège acteurs locaux (6 membres)

Un référent pour chaque pilier ainsi qu'un bureau ont été nommés par les membres du conseil. Ce bureau et les référents participent aux instances de suivi et d'évaluation du Contrat de Ville et sont élus pour 3 ans.

Le suivi et l'évaluation du contrat

Afin d'assurer sur toute la durée du Contrat de Ville, le suivi des objectifs opérationnels et des actions et, de mesurer les résultats obtenus, le présent contrat inclut des indicateurs quantitatifs et des éléments d'appréciation qualitative issus du diagnostic préalable à sa mise en place.

A partir de ces éléments, un bilan de la progression des orientations et des actions sera réalisé chaque année, il devra intégrer :

- Les éléments d'observation sur le quartier issus des systèmes statistiques des signataires notamment ceux de Pôle Emploi, de la Mission locale, de la Caisse d'Allocations Familiales, du bailleur...;
- L'évolution et la progression des actions et de leurs indicateurs de réalisation ;
- Les propositions d'ajustements des actions en fonction des bilans de l'année passée et l'élaboration d'une programmation annuelle ;
- Le suivi de l'engagement des crédits : Marne et Gondoire et Lagny-sur-Marne, d'une part, Etat, et autres signataires d'autre part...;
- Les besoins en matière de formation, d'étude, d'appui au pilotage, des membres de l'équipe projet, du Conseil Citoyen et éventuellement des porteurs de projets associatifs.

Une évaluation des résultats du contrat à mi-parcours pourra être envisagée.

Ces éléments seront portés à la connaissance du Comité de Pilotage.

Les signataires

Fait à Rentilly, le 30 juin 2015

Le Préfet de Seine et Marne

Le Président de la Communauté
d'Agglomération de Marne et Gondoire

Le Maire de Lagny-sur-Marne

Le Président du Conseil Régional d'Ile de France

Le Président du Conseil Départemental
de Seine et Marne

Le Procureur de la République

Le Délégué territorial de l'Agence
Régionale de Santé

L'Education Nationale

Le Directeur de la Caisse
d'Allocations Familiales

Le Directeur territorial de la Caisse
des Dépôts et Consignations

Les signataires

Le Directeur de la Direction Régionale
des Entreprises , de la Concurrence, de
la Consommation, du Travail et de l'Emploi

Le Directeur Territorial de Pôle Emploi

Le Président du Conseil Citoyen

Annexes

Conseil régional Ile-de-France

La délibération CR 23-15 du 12 février 2015 révisé les modalités d'intervention de la Région Île-de-France en matière de politique de la ville.

Dans ce cadre rénové, la Région signe les contrats de ville et mobilise ses dispositifs de droit commun, en investissement comme en fonctionnement, en faveur des quartiers prioritaires et quartiers en veille, en fonction des enjeux dégagés du diagnostic local établi par la collectivité, **sur les axes prioritaires suivants** : politiques éducatives, formation, développement économique et accès à l'emploi, amélioration du cadre de vie et mobilités, cohésion sociale et citoyenneté.

et sur les axes transversaux des contrats de ville : jeunesse, égalité femmes/hommes, lutte contre les discriminations

Elle mobilisera en outre des politiques spécifiques d'intervention dans les seuls quartiers prioritaires tant en fonctionnement qu'en investissement.

D'une part, en fonctionnement, par le financement de projets de collectivités et d'associations dans le cadre des crédits spécifiques « Actions politique la ville », en faveur des thématiques prioritaires suivantes :

- développement économique, emploi, formation et insertion professionnelle
- réussite éducative, soutien à la parentalité
- valeurs de la République, jeunesse, citoyenneté et promotion de la laïcité (éducation à la citoyenneté, participation des citoyens, ateliers socio-linguistiques et santé)

D'autre part, en investissement, par la poursuite du dispositif régional de renouvellement urbain dont les nouvelles modalités de mise en œuvre seront discutées ultérieurement, à la fois en accompagnement du nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) de l'ANRU et dans le cadre du volet territorial du CPER 2015-2020.

Conseil départemental de Seine-et-Marne

Le Conseil général a délibéré et approuvé à l'unanimité le vendredi 13 février 2015, le principe de l'implication du Département dans les Contrats de Ville sur ses champs de compétence de droit commun. Dans ce cadre, l'Assemblée a autorisé le Président du Conseil général à signer, au nom du Département, les Contrats de Ville.

Dans le champ social et des solidarités, la loi confie au Département, le rôle et la responsabilité de chef de file des politiques sociales locales.

A ce titre, le Département a élaboré un règlement départemental d'aide sociale (RDAS), faisant état de l'ensemble des dispositifs légaux et volontaires mis en place par ses soins et en vigueur à ce jour, en matière d'aide et d'action sociale. Ce document a été approuvé en séance du Conseil général le 13 février 2015.

Le RDAS constitue un document de référence et un outil de travail pour les professionnels du Département et ses partenaires locaux (CCAS/CIAS), institutionnels ou associatifs. Il est aussi et surtout un guide pratique pour les citoyens seine-et-marnais, qui peuvent ainsi connaître et faire valoir leurs droits.

Au titre de ses compétences sociales mais, également, de la politique qu'il mène en direction de la jeunesse, de l'éducation, de la culture et des sports, le Département a toute légitimité à être pleinement impliqué au sein des 24 quartiers reconnus prioritaires.

Enfin, le Département peut contribuer aux investissements dans les sites politiques de la ville de façon significative.

Sur le volet social, les directeurs des Maisons départementales des solidarités et leurs collaborateurs participent depuis plusieurs années aux nombreuses instances de concertation des contrats de ville (groupes de travail thématiques, Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, (CISPD) Programme de Réussite Educative, veille éducative...). Plusieurs centaines de professionnels des M.D.S. sont présents au quotidien sur les sites dits « politique de la ville » pour écouter et accompagner les habitants des quartiers prioritaires.

Dans ce contexte, cette participation à la nouvelle politique de la ville, permet de préciser et de mettre en valeur l'implication du Département au titre de ses politiques de droit commun dans chacun des 24 quartiers reconnus prioritaires.

Ce sera également l'occasion de rechercher une meilleure cohérence et coordination de ses interventions, voire d'en concevoir de nouvelles en lien étroit avec les projets territoriaux développés par les Maisons départementales des solidarités.

Enfin, le Département a souhaité se doter d'un document fondateur, cadre de référence transversal de ses acteurs et politiques de solidarité. Il s'agit de soutenir une base commune de valeurs et de définir les principes structurants de l'action sociale et médico-sociale, que cela soit en interne, pour les services et professionnels, ou en externe en direction des partenaires et opérateurs. Le projet départemental des solidarités porte ainsi 4 axes stratégiques qui se complètent et se renforcent :

- Investir dans le développement humain.
- Respecter et promouvoir la citoyenneté de tous.
- Agir pour la cohésion sociale
- Soutenir, impulser la synergie des acteurs et favoriser leur maillage territorial.

Les directeurs des Maisons départementales des solidarités sont les interlocuteurs privilégiés des territoires pour toutes les sollicitations s'inscrivant dans le cadre de la politique de la ville, mettant ainsi en œuvre les 4 axes stratégiques rappelés ci-dessus en direction des seine-et-marnais parmi les plus prioritaires.

Caisse des Dépôts

La Caisse des Dépôts, acteur historique du logement social et de la politique de la ville et qui conduit des actions en faveur des quartiers prioritaires, apportera son concours financier et son appui technique à la mise en œuvre du Contrat de Ville de Marne et Gondoire.

Elle interviendra au titre de ses missions d'intérêt général pour le logement social, la cohésion sociale et la solidarité, pour le développement et la compétitivité des territoires et pour la transition écologique et l'environnement.

Dans ce cadre, la Caisse des Dépôts pourra intervenir en mobilisant son expertise et des moyens financiers sur ses fonds propres ainsi que des prêts du Fonds d'Épargne en privilégiant les volets économiques, urbains et logements du Contrat de Ville.

1/ En ce qui concerne le volet économique du Contrat de Ville, la mobilisation de la Caisse des Dépôts s'organisera autour de trois axes :

- l'accompagnement du développement économique des quartiers prioritaires,
- le développement des outils de cohésion sociale favorisant l'accès à l'emploi,
- les investissements immobiliers à vocation économique (immobilier commercial, immobilier de bureaux, immobilier d'entreprise...).

2/ En ce qui concerne le volet urbain du Contrat de Ville, la mobilisation de la Caisse des Dépôts privilégiera :

D'une part, les missions d'ingénierie suivantes, sans que celles-ci soient limitativement listées :

- les études stratégiques (stratégie de développement économique, attractivité du territoire, diversification de l'habitat, stratégies énergétiques...);
- les études préalables et pré-opérationnelles (diagnostics économiques, diagnostics de l'habitat privé, diagnostics environnementaux, études de faisabilité, études gestion des ressources...);
- les actions d'aide à la maîtrise d'ouvrage de la direction de projet (OPCU, AMO financière, AMO développement durable, évaluations...).

D'autre part les prêts sur fonds d'épargne pour le financement des opérations d'aménagement et d'équipement urbains des quartiers :

- construction, acquisition ou réhabilitation d'équipements publics (notamment bâtiments scolaires, à vocation culturelle, sportive, sociale, administrative...), infrastructures, aménagements et requalification des espaces publics concourant au projet urbain des quartiers ;
- opérations de requalification économique contribuant à la revitalisation économique (commerces, bureaux...).

3/ En ce qui concerne le volet logement, l'ensemble des prêts sur fonds d'épargne pour le logement social sera mobilisé afin de financer la démolition/construction, la réhabilitation et la résidentialisation d'immeubles. Sous certaines conditions, la CDC pourra également financer les copropriétés dégradées.

Les modalités d'intervention de la Caisse des Dépôts seront précisées dans des conventions à signer entre la Caisse des Dépôts et les différents intervenants concernés (collectivités territoriales, bailleurs, Etablissements publics...) et ce, sous réserve de l'accord des comités d'engagement compétents.

Extraits du Cadre National de l'utilisation de l'abattement de la TFPB dans les quartiers de la politique de la ville pour la qualité de vie urbaine (29 avril 2015)

Pour assurer le bon fonctionnement des quartiers en fonction des situations urbaines et sociales, les actions relevant de l'abattement de TFPB doivent soutenir les objectifs de qualité de cadre de vie, de cohésion sociale et de développement social en agissant sur les champs suivants :

- L'organisation d'une présence de proximité adaptée au fonctionnement social du quartier et le soutien aux personnels de proximité dans leur gestion des spécificités du patrimoine et des besoins des locataires
- L'adaptation des modes et rythmes d'entretien et de maintenance aux usages et modes d'habiter.
- Les dispositifs et les actions contribuant à la tranquillité résidentielle (dont la lutte contre l'occupation abusive des halls).
- Les actions de développement social permettant de développer la concertation et le « vivre ensemble » (y compris l'accueil et l'accompagnement des nouveaux arrivants et le développement des TIG).
- Les petits travaux d'amélioration du cadre de vie : travaux de sécurité passive, réparation du vandalisme, gestion des accès aux caves, interventions permettant de renforcer l'efficacité du travail de gestion quotidienne.

Les travaux d'amélioration du cadre de vie qui font l'objet de l'abattement ne doivent pas conduire à une augmentation des loyers et des charges pour les locataires (en dehors d'une participation symbolique des locataires ou des accords collectifs).

Le coût résiduel pour l'organisme des actions menées, déduction faite des éventuels financements apportés par d'autres partenaires, doit au moins être égal à l'économie d'impôt générée par l'abattement fiscal.

La méthode d'élaboration de la convention d'utilisation de l'abattement de la TFPB est fondée sur :

- L'association des représentants des locataires
- Un « diagnostic en marchant »
- La détermination d'un programme d'actions triennal
- Les modalités de suivi et d'évaluation

La convention d'utilisation de l'abattement TFPB sera co-signée par l'organisme HLM, l'Etat et la collectivité locale (Lagny-sur-Marne / Marne et Gondoire) sur la base du cadre de travail ainsi déterminé. Les modalités de pilotage (Etat/collectivités) seront précisées dans la convention. Elle prévoira le dispositif de validation des résultats présentés par les bailleurs et désignera le représentant chargé de consolider le bilan annuel par quartier.

Le programme d'action défini et contractualisé fera l'objet de points d'étape réguliers, auxquels les représentants des locataires seront associés, ainsi que la collectivité dans le souci d'articulation avec la démarche GUP.

Des enquêtes de satisfaction par quartier seront menées selon des modalités et une périodicité définie dans la convention.